

Annexe 2 : Tarification Internat des élèves pré bac et post-bac des lycées publics

Remarques :

- Les points 1 et 2 précisent les tarifs d'internat à appliquer avec possibilité de décomposition pour l'accueil d'internes hébergés ou d'internes externes
- Le point 3 concerne le gouter des internes pour les établissements qui le mettent en oeuvre. Ce tarif est à ajouter au tarif d'internat en fonction du nombre de gouters hebdomadaires fournis

1. Tarification de l'internat pour les pré-bac des lycées publics du Grand Est

Les pré-bac bénéficient d'une prise en charge des nuitées à l'internat (cf règlement d'intervention relatif aux modalités de la prise en charge des nuitées à l'internat)

Un ticket Modérateur d'Accès à l'internat (uniquement pour les lycéens aidés) est fixé à 10 € forfaitaire par année scolaire et s'ajoute au tarif fixé dans le tableau ci-dessous. Cette somme est non remboursable en cas de démission, déménagement, exclusion ...
Le tableau ci-dessous précise la quote-part à la charge de l'usager et l'aide compensatoire versée par la Région au lycée de scolarisation de l'apprenant (aide qui sera atténuée, comme pour la quote-part de l'usager, en fonction des remises d'ordre effectuées)

Tarif forfait internat complet pour les <u>pré</u> bac des lycées publics										
Chambres collectives ou individuelles	3 nuitées (consécutives)/ 7 repas semaine	4 nuitées / 9 repas semaine	5 nuitées/9 repas semaine	5 nuitées/10 repas semaine	5 nuitées/11 repas semaine	6 nuitées/10 repas semaine	6 nuitées/11 repas semaine	7 nuitées/10 repas semaine	7 nuitées/11 repas semaine	7 nuitées/14 repas semaine *
Période de la prestation sur la semaine	du lundi midi au jeudi midi OU du mardi midi au vendredi midi	du lundi midi au vendredi midi	du dimanche soir au vendredi midi	du lundi midi au samedi matin	du lundi midi au samedi midi	du dimanche soir au samedi matin	du dimanche soir au samedi midi	du dimanche soir au dimanche midi	du dimanche soir au dimanche midi	du dimanche soir au dimanche midi
Détail des prestations	4 repas de midi + 3 repas du soir + 3 nuitées + 3 petits-déjeuner	5 repas de midi + 4 repas du soir + 4 nuitées + 4 petits-déjeuner	5 repas de midi + 4 repas du soir + 5 nuitées + 5 petits-déjeuner	5 repas de midi + 5 repas du soir + 5 nuitées + 5 petits-déjeuner	6 repas de midi + 5 repas du soir + 5 nuitées + 5 petits-déjeuner	5 repas de midi + 5 repas du soir + 6 nuitées + 6 petits-déjeuner	6 repas de midi + 5 repas du soir + 6 nuitées + 6 petits-déjeuner	5 repas de midi + 5 repas du soir + 7 nuitées + 6 petits-déjeuner	6 repas de midi + 5 repas du soir + 7 nuitées + 6 petits-déjeuner	7 repas de midi + 7 repas du soir + 7 nuitées + 7 petits-déjeuner
Nombre annuel de prestations à retenir pour le calcul dans GFE (pour l'Education Nationale)	108 nuitées, petits déjeuners, repas du soir et 144 repas de midi	144 nuitées, petits déjeuners, repas du soir et 180 repas de midi	180 nuitées, petits déjeuners, repas de midi et 144 repas du soir	180 nuitées, petits déjeuners, repas de midi et du soir	180 nuitées, petits déjeuners, repas du soir et 216 repas de midi	216 nuitées, petits déjeuners et 180 repas de midi et repas du soir	216 nuitées, petits déjeuners, repas de midi et 180 repas du soir	252 nuitées, 216 petits déjeuners, 180 repas de midi et repas du soir	252 nuitées, 216 petits déjeuners, repas de midi et 180 repas du soir	252 nuitées, petits déjeuners, repas de midi et repas du soir
Montant annuel du Tarif forfait internat complet	1 307,16 €	1 696,32 €	1 806,12 €	1 945,80 €	2 085,48 €	2 055,60 €	2 195,28 €	2 120,40 €	2 260,08 €	2 724,12 €
Détail calcul annuel du Tarif forfait internat complet										
dont part acquittée par l'usager	1 112,76 €	1 437,12 €	1 482,12 €	1 621,80 €	1 761,48 €	1 666,80 €	1 806,48 €	1 666,80 €	1 806,48 €	2 270,52 €
prestation repas midi -	558,72 €	698,40 €	698,40 €	698,40 €	838,08 €	698,40 €	838,08 €	698,40 €	838,08 €	977,76 €
prestation repas soir	419,04 €	558,72 €	558,72 €	698,40 €	698,40 €	698,40 €	698,40 €	698,40 €	698,40 €	977,76 €
prestation petits-déjeuner	135,00 €	180,00 €	225,00 €	225,00 €	225,00 €	270,00 €	270,00 €	270,00 €	270,00 €	315,00 €
dont part compensatoire versée par la Région au lycée de scolarisation de l'élève - prestation nuitée	194,40 €	259,20 €	324,00 €	324,00 €	324,00 €	388,80 €	388,80 €	453,60 €	453,60 €	453,60 €

(*)Le forfait 7 jours/14 repas ne peut être mis en œuvre qu'après accord préalable de la Région. Il n'implique pas la présence d'agents Région pour le service des repas en fin de semaine.